

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
0413319657

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

**OBJET : Subventions à des associations agissant en faveur de la jeunesse - 5e répartition
2020.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la jeunesse et à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental a renouvelé son aide en fonctionnement pour le financement d'actions conduites par des associations en direction des jeunes. Les associations jeunesse du département, ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide au fonctionnement.

La subvention est évaluée au regard de la politique départementale : l'implication des jeunes doit être valorisée, de même que les actions mises en place, et les projets doivent respecter les axes forts définis par les Etats Généraux de Provence (accès à l'emploi, aux loisirs et à l'éducation civique). Afin d'apporter de l'équité et de la transparence dans le financement des associations, le service jeunesse s'appuie sur une grille de critères qualitatifs et quantitatifs pour établir ses propositions.

Pour la 5e répartition des crédits de subvention de 2020, il convient de se prononcer sur les demandes de fonctionnement et d'investissement présentées au service jeunesse pour la mise en place de 8 projets conduits par 8 associations situées sur le département.

Les répartitions proposées pour chacune de ces demandes sont annexées au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

